



SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA MER

Liberté

Égalité

Fraternité

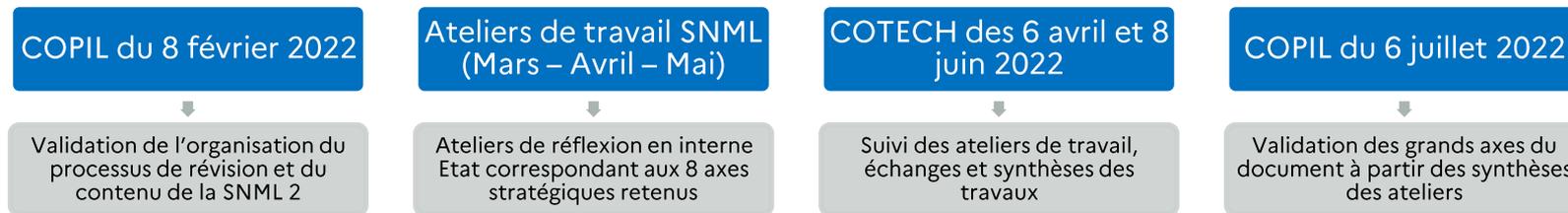
Révision de la stratégie nationale de la mer et du littoral (2023-2029)

Service des espaces maritimes et littoraux

Sous-direction de la planification maritime

1. Éléments de calendrier

Une première phase de travail préparatoire a été conduite en interne Etat au premier semestre 2022:



2. Contenu de la SNML

- L'ambition du Secrétariat d'Etat chargé de la mer est de porter une SNML **complète, précise et concrète** afin d'être le **cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral.**
- Afin de mener à bien la concrétisation de la SNML, une quinzaine d'objectifs majeurs structurants pour la stratégie y seront adossés.
- Le travail préparatoire menée au cours du premier semestre 2022 **doit faire l'objet d'une validation politique avant l'entrée dans la phase de concertation.**

3. Contenu de la SNML2

La SNML se composera des huit axes suivants:

1. Protéger et restaurer les milieux marins, réduire les pollutions et déchets en mer
 2. Gérer l'évolution du trait de côte, préserver les sites et paysages, depuis la terre et la mer
 3. Contribuer à la sécurité énergétique de la France
 4. Poursuivre vers un modèle des pêches durable, développer l'aquaculture et la bio-économie
 5. Développer une flotte de commerce et une industrie navale exemplaire
 6. Consolider les industries et activités de plaisance, loisirs, sports et tourisme maritime
 7. Mieux connaître et gérer les fonds marins
 8. Développer les ports et les services supports de l'économie maritime
- Il **est proposé d'ajouter un axe transversal** (9.) comprenant les thèmes de la recherche océanique, de la digitalisation de la mer et du littoral, de l'éducation/sensibilisation à l'Océan et de la gouvernance.
 - Enfin, la SNML sera complétée **des annexes** reprenant les éléments suivants :
 - Bilan de la mise en œuvre de la SNML 2017/2023, à partir des indicateurs d'état et d'action (issues des CIMER notamment)
 - Référencement des stratégies sectorielles de l'Etat concernant la mer et le littoral
 - [Bilan de la politique maritime de la France au regard des stratégies européennes
 - Bilan de la mise en œuvre par la France au regard des traités internationaux
 - Bilan des coopérations régionales avec les États voisins par façade ou bassin] A regrouper ?
 - Le suivi et l'évaluation de la SNML

Calendrier prévisionnel



4. Phase de concertations bilatérales (Septembre/Octobre 2022)

L'objectif de cette concertation est de **mobiliser l'ensemble des grands acteurs maritimes** dans cette révision. Une présentation de la démarche et une demande de contribution sera faite auprès :

- Des fédérations nationales d'élus : ARF,ADF,ANEL
- Des représentants des filières : CNPMM, CNC, Cluster maritime, FEE/SER, AdF, Fédération des ports de plaisance, FIN, des ports, Conseil supérieur des gens de mer, Conseil national de la marine marchande. Ainsi qu'avec les syndicats.
- Des ONG
-

→ Le résultat de ces concertations **permettra de retravailler le texte qui sera ensuite proposé au CNML.**

En parallèle, un **courrier sera adressé aux préfets coordonnateurs** pour qu'ils initient la concertation de leurs CMF ou de leurs CMU.

5. Phase de concertation avec le CNML (Novembre/Décembre 2022)

Le CNML, dont le mandat de 6 ans des membres est arrivé à échéance le 6 avril 2022, devrait être reconstitué à l'automne 2022.

Il sera également impliqué dans la phase de concertation à travers **la tenue d'un séminaire de travail de plusieurs jours**. Ce séminaire devrait alterner des séquences générales et des ateliers à thème autour des objectifs majeurs portés dans le document de travail préparatoire.

6. Début des consultations formelles (Février – Juin 2023)

Les synthèses de la première phase de consultation permettront d'aboutir fin décembre 2022 à un document consolidé. Cette version devra faire l'objet d'une validation interministérielle en janvier 2023 (RIM ou informelle, ainsi qu'une éventuelle réunion CIMER, selon la date de celui-ci).

Les consultations menées seront les suivantes :

- Mars-avril 2023 (2 mois réglementaires) : Consultation du public sur le site du ministère – avec renvoi sur le site Géolittoral (prévoir information par voie de presse dans 2 journaux nationaux) ; questionnaire à préparer (assistance extérieure) pour faciliter la gestion des retours.
- Mai 2023 : Synthèse des remarques du public. Elaboration d'un avant projet final de la SNML.
- Juin 2023 : Consultation formelle du CNML sur l'avant projet final, assorti d'une synthèse des retours de la consultation du public.

→ ***Publication du décret d'approbation de la SNML2 (2023-2029) à l'été 2023***